

Position de la commune de La Pesse en réponse à la demande par les riverains pour l'ouverture de la V.C. n° 7 (dite "de La Borne au Lion") à la circulation routière en période hivernale.

Suite à différents échanges de courriers entre la CCHJSC et la commune de La Pesse ; après la rencontre du 18 juin 2015 avec élus et techniciens en charge du damage du réseau de pistes de ski de fond au sein de la Com/Com ; après avoir entendu les riverains de la route de La Borne au Lion ;

Les élus du Conseil Municipal adoptent les positions et principes suivants :

Considérant que les travaux d'enfouissement de ligne ErDF génèrent un léger élargissement de la dite route nous pouvons estimer que pour l'hiver 2015/2016 les conditions de damage et de circulation en scooter des neiges seront légèrement améliorées .

Cependant, la commune soucieuse de la sécurité dans les pratiques et attitudes de circulation en période hivernale où les utilisateurs sont tant skieurs que riverains à scooter, il lui apparaît nécessaire de placer, dans les lieux sans visibilité suffisante, des miroirs orientables indiquant l'usage fait en sens inverse. En plus de l'installation de miroirs (dès la saison 2015/2016) la commune, en accord avec la CCHJSC, organisera par les moyens appropriés une information (panneaux , flyers ,sensibilisation par les agents vendeurs de badges,.....) à tous types d'usagers empruntant l' itinéraire entre le lieudit "le Berbouiller" et la Borne au Lion en hiver. Un comptage des skieurs s'avèrera nécessaire sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal de La Pesse a pris conscience de l'évolution tant sociale que des pratiques touristiques et sportives, conditionnant le fonctionnement de la route en hiver. Celui-ci sera lié obligatoirement à la mise en œuvre réelle et effective d'une piste alternative à la solution existante.

Des études déjà réalisées montrent que des tracés et parcours alternatifs existent (plans/cartes consultables dès à présent), des chiffrages ont déjà été produits pour la réalisation de divers travaux. La commune de La Pesse se propose de formuler très rapidement, en tenant compte des différentes instances parties prenantes au projet (E.S.F., Union Sportive, Groupement Economique et Touristique,) une solution de remplacement à l' utilisation tel qu' actuellement.

Une commission municipale transmettra, dans les plus brefs délais, différentes options d'itinéraires à ski pour permettre à l'exploitant de compléter les opérations de chiffrage existantes.

Les 400 premiers mètres d'aménagement entre le Berbouiller et l'embranchement de la route de La Mya étant considérés comme acquis, il appartiendra à la CCHJSC de valider la poursuite de la solution à retenir. Celle -ci sera mise en œuvre en étroite collaboration avec la commune de La Pesse dans toutes les phases de sa réalisation.

La détermination des élus à voir un projet alternatif est totale et unanime pour réaménager le domaine.

Pour cette raison le Conseil Municipal mènera en concertation avec la CCHJSC toutes les démarches nécessaires pour qu'au terme du présent mandat la route de la Borne au Lion puisse bénéficier d'un éventuel déneigement alors que la pratique du ski de fond sera dédiée à un itinéraire adapté aux conditions actuelles de damage à destination des skieurs tant débutants que confirmés voulant rejoindre le site de la Borne au Lion.

La Pesse le 31 août 2015

Le Conseil Municipal